



I etancheite d un balcon et escalier privatif

Par **zezette**, le **14/09/2009** à **15:35**

bonjour

j ai achete un appartement il y a deux ans . il est prevu bientot de faire des travaux d etancheite au sein d escaliers et balcons.le balcon et un escalier de 6 marches sont consideres comme partie privatives avec mon appartement.c est sur qu il faut y refaire l etancheite et ma question etait de savoir si je suis obligee de faire faire l etancheite et le revetement de silice qu ils vont metre pour les parties communes par l etreprise qu ils ont choisi ou est ce que j ai le droit de refuser et de pouvoir le faire faire de mon cote en donnant bien sur le nom des materiaux utilises et des produits ?

je vous remercie par avance our votre reponse .

isabelle.

Par **FREMUR**, le **15/09/2009** à **15:10**

Bonjour

Il est clair que vous avez la possibilité de faire vous même ou faire faire les travaux sans recourir à l'entreprise choisie par la copropriété.

Sachez toutefois que vous auriez à répondre vis à vis de la copropriété de la qualité des travaux exécutés (main d'oeuvre et matériaux).

Sauf hypothèse où vous seriez professionnelle de la partie (vous même ou un proche), je vous déconseille fortement de vous engager dans ces travaux par vos propres moyens.

Le plus souvent, l'entreprise qui réalise les travaux pour la copropriété pratique des tarifs raisonnables pour les copropriétaires commandant des travaux pour leurs parties privatives.

Demandez donc un devis.

Cette solution aurait en tout cas l'avantage de vous garantir totalement pour la suite vis à vis de la copropriété.

CORDIALEMENT